

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

Chambre de Commerce Française
DE MONTREAL**BONNE ANNEE**

La Chambre de Commerce Française de Montréal offre aux lecteurs de son Bulletin ses vœux de prospérité pour l'année 1913.

Elle souhaite tout spécialement que la nouvelle année soit favorable au commerce français et à l'accroissement de ses relations avec le Canada.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons aux membres de notre Chambre que leur cotisation pour l'année 1913 est due du 1er Janvier 1913.

En conséquence, ils sont priés de nous la faire parvenir de la façon qui leur sera le plus convenable.

Nous prendrons la liberté de tirer à vue sur les membres qui ne se seront pas mis en règle avec la Chambre avant le 15 février.

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 1912

La séance est ouverte par M. J. Obalski, Président.
Sont présents: MM. A. Tarut, Vice-Président, P. Brisset des Nos, E. Dulieux, L. Fréchon, C. Galibert, C. Hussenot, J. Prévot, E. Rampon, A. F. Revol et E. Vautelet.

M. G. Husson et M. Genin se sont fait excuser.

M. C. E. Bonin, Consul Général de France, assiste à la séance.

Depuis la dernière séance nous avons reçu 47 lettres et nous en avons expédié 60.

Parmi les plus intéressantes de ces lettres, on remarque:

Quatre demandes de renseignements de notoriété.

Une demande d'agent pour: Tapis et couvertures

Six demandes de renseignements commerciaux et enquêtes sur débouchés possibles pour: colles et gélatines; fournitures de corsets; coutellerie; vins et spiritueux; porcelaine, etc.; taxis-autos; attrape-mouches.

Une demande de renseignements sur le commerce du bétail au Canada en vue d'installer des abattoirs.

Deux demandes de représentation par des agents français pour: farines étuvées; produits métallurgiques.

Deux demandes de représentation de maisons françaises par des agents canadiens pour: nouveautés, noix et pistaches; tissus, soieries, draperies, fruits confits.

Une lettre d'un négociant français nous remerciant d'un litige réglé à sa satisfaction.

Deux lettres concernant la consommation des vins.

Une lettre donnant communication de l'organisation de The Panama Pacific International Exposition, de San-Francisco.

Une lettre du Ministre de la Douane donnant une réponse à la réclamation faite par notre Chambre au sujet des droits imposés sur le logement et des échantillons prélevés sur les vins en caisse.

La réponse à une lettre adressée par la Chambre au sujet du titre de membre de la Chambre de Commerce pris sans droit par un Français résidant en France.

Etc., etc.

Licences des vins.

M. le Président indique que la Chambre a écrit dans de différentes directions pour se procurer des documents sur la question de l'alcoolisme et qu'une réponse est déjà parvenue de M. le Consul Général de France à San-Francisco, au sujet du régime de la consommation des vins dans l'Etat de Californie.

M. le Consul de France remet alors la note histori-

que qu'il avait promise à la dernière séance; elle sera publiée dans notre prochain bulletin.

M. Hussenot lit un rapport sur la question qui tend à des conclusions opposées à celles de la Commission; il demande que les licences soient maintenues à un prix assez élevé afin d'assurer une protection contre les fraudes et d'obliger tous les consommateurs à passer par l'intermédiaire d'un négociant de gros ou de détail pour l'achat de leurs provisions.

M. J. Prévot s'élève contre cette prétention et déclare que ce serait donner en quelque sorte le monopole du commerce des vins à quelques personnes seulement, qu'il faut obtenir au contraire sa division entre un grand nombre d'intéressés dont la concurrence aura pour effet d'augmenter la qualité du produit et d'en abaisser le prix.

Cet avis est partagé par la plupart des membres de la Chambre.

M. Hussenot déclare alors que mettre une licence de gros à \$50 équivaut à une suppression, à quoi M. E. Dulieux répond que la commission était partisan de cette suppression, mais qu'en raison de la difficulté de la faire admettre par le gouvernement, elle avait fixé un chiffre de licence, le plus bas possible.

M. Hussenot ayant ajouté que les frais généraux sont considérables pour un négociant en vins qui livre à domicile, étant donné l'étendue considérable de la ville et le peu de place dont chaque client dispose dans sa maison, l'obligeant ainsi à commander de très petites quantités, M. Rampon déclare que le jour où la vente du vin se sera généralisée, chaque épicier de détail livrera ses vins dans son rayon d'action habituel, en même temps d'ailleurs que ses autres marchandises.

A ce propos l'on fait remarquer que la loi des licences actuelle ne permet pas, aux épiciers détaillants, de livrer des boissons spiritueuses après 7 heures du soir, le samedi.

M. le Président annonce que la question sera à l'ordre du jour de la séance prochaine où il espère pouvoir produire une documentation plus complète en ce qui concerne l'alcoolisme et l'usage du vin.

Moyens à prendre pour la répression des falsifications des produits français.

M. le Président indique que, sur la demande de M. Genin, une lettre a été adressée à la Chambre Syndicale du Tabac et des Industries qui s'y rattachent.

M. C. Hussenot présente alors un échantillon d'huile de coton étiqueté "Huile d'olive de Nice."

Plusieurs membres émettent leurs vues sur la question qu'il faut diviser en deux catégories: la contrefaçon des marques, la fausse dénomination d'origine.

Pour la première, les fabricants français seraient garantis efficacement après le dépôt de leur marque à Ottawa et M. C. Galibert indique qu'un procès a eu lieu il y a quelques années à l'issue duquel une impor-

tante maison de Cognac a obtenu une grosse indemnité.

Quant à la seconde, la difficulté est qu'aucun négociant ne se trouvant lésé personnellement, aucun ne s'intéresse à une poursuite aléatoire et coûteuse que les Chambres Syndicales se refusent elles-mêmes à entreprendre.

À ce sujet M. le Consul Général fait remarquer qu'il existe une Conférence Internationale dans le but de réprimer les fraudes et à laquelle l'Angleterre a adhéré; la Chambre devrait donc déposer un rapport sur la question traitant des principales fausses dénominations usitées ici et entreprendre d'autre part une campagne pour l'éducation du goût des consommateurs du Canada.

Plusieurs membres suggèrent de demander à notre avocat-conseil quels moyens la législation actuelle peut nous donner contre les fraudes de ces deux catégories.

M. le Président demande aux différents membres de signaler à la Chambre toutes les contrefaçons ou usurpations de dénomination qui pourraient venir à leur connaissance; il les prie en outre d'apporter au bureau de la Chambre les échantillons des produits fraudés que l'on conservera à titre documentaire ou que l'on fera parvenir aux personnes intéressées, s'il y a lieu.

Cette question figurera sur le prochain ordre du jour pour être discutée d'une façon plus précise.

Démission de membre actif.

M. le Président informe la Chambre que M. Thierry Mallet a donné sa démission de membre actif. Cette démission a été acceptée par le Conseil.

Prélèvement d'échantillons de vins par la douane.

La réponse du Ministère des Douanes à la réclamation formulée par notre Chambre est portée à la connaissance de ses membres. Il y est indiqué que les officiers de douane de Montréal ne prélèvent pas d'échantillons sur les vins importés par un certain nombre de maisons françaises dont la marque est bien connue ici et dont les différents vins ont été pesés une fois pour toutes.

M. Prévot demande quelles formalités il faut remplir pour faire bénéficier une nouvelle firme de cet avantage, il lui est répondu que la douane de Montréal le renseignera certainement à ce sujet.

Refus de laisser entrer des livres de médecine.

Nous sommes informés par un libraire canadien de ce que la douane de Montréal refuse de laisser entrer des volumes de science médicale du Dr. Garnier, sous le prétexte qu'ils ont un caractère immoral. M. le Président produit à ce sujet deux appréciations contraires, aussi la Chambre décide-t-elle d'accorder son aide qui est sollicitée et d'écrire dans ce but au Collecteur des Douanes de Montréal.

Agence Consulaire.

M. le Consul Général informe la Chambre que le gouvernement français a décidé de supprimer l'agence consulaire de Trois-Rivières.

La séance est levée à 5 heures 50 minutes.

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 1912

La séance s'est ouverte à 4 heures par M. J. Oba'ski, Président.

Sont présents: MM. A. Tarut, Vice-Président, G. Husson, Trésorier, J. R. Genin, L. Fréchon, E. Vautelet.

M. Istace, fondé de pouvoir de la maison Brunel-Olivier & Fils, d'Elboeuf, qui est de passage à Montréal, assiste à la séance à laquelle il a été invité spécialement.

M. C. E. Bonin, Consul Général de France, s'est fait excuser ainsi que M. A. F. Revol.

Correspondance:

Depuis la dernière séance, nous avons reçu 61 lettres et nous en avons envoyé 54.

Parmi ces lettres, on remarque:

Deux adhésions. !

Quatre démissions.

Trois demandes de renseignements de notoriété.

Une demande de renseignements commerciaux et enquête sur débouchés possibles pour baguettes pour cadres et encadrements.

Une demande d'agent par un négociant français pour chapeaux de paille.

Trois demandes de représentation par des agents français pour: produits métallurgiques: blés; produits chimiques.

Un négociant français demandant une liste des principaux pétroliers et raffineurs de pétrole du Canada pour la vente des colles.

Trois lettres concernant des litiges.

Une demande d'emploi.

Deux lettres du collecteur des douanes de Montréal concernant des livres prohibés.

Une compagnie annonçant l'installation d'entrepôts frigorifiques pour la réception des marchandises périssables.

Plusieurs lettres concernant la consommation du vin Etc., etc.

Licences des vins et spiritueux

Mr. le Président indique ensuite que nous avons reçu plusieurs réponses aux circulaires qui ont été adressées à nos membres adhérents intéressés à cette question. Des documents nous ont été communiqués et d'autres nous parviendront par l'intermédiaire des syndicats.

Cette question sera remise à l'ordre du jour de la prochaine séance en raison du petit nombre des membres présents.

Fraudes et falsifications des produits français

Il en sera de même de cette question, cependant M. le Président indique qu'un travail a été fait à ce sujet il y a quelques années par notre avocat-conseil.

Présentation d'un visiteur :

M. Istace présenté par M. le Président à ses collègues est invité par lui à prendre la parole et à donner ses impressions sur sa première visite au Canada.

Celui-ci déclare n'avoir qu'à se louer de la réception qui lui a été faite, indiquant que malgré les prix élevés de leur fabrication les draps d'Elbeuf devraient être répandus davantage si l'on avait fait plus tôt les efforts nécessaires.

Sa maison a traité sur la place avec un représentant déjà établi et songera à y former un dépôt de marchandises, le cas échéant.

La séance est levée à 5 heures.

LA PROPRIÉTÉ DES VINS ET LES AVANTAGES DE LEUR CONSOMMATION

Tout d'abord, il convient de préciser ce que l'on doit entendre sous la dénomination de vin; ceci est d'une extrême importance, car toute l'argumentation que nous ferons valoir plus loin en faveur de sa consommation ne s'applique nullement à toutes les matières plus ou moins chimiques et plus ou moins frelatées que l'on met en vente sous ce nom.

Définition

Donc, la définition du vin à accepter pour la meilleure et la plus exacte est celle qui nous a été communiquée par le Dr. J. Schmitt de Montréal.

C'est: **Jus pur fermenté du raisin frais.**

Une exception doit cependant être faite en faveur des vins de Champagne dont la fermentation est aussi entièrement naturelle, mais auxquels il est ajouté, au moment de la prise de mousse, une légère proportion de sirop de sucre qui varie suivant le goût de la clientèle. tèle.

Analyse Chimique

	Par litre.
Alcool (degré obtenu par distillation)	12°
Acidité	4 grammes
Tanin	1.70
Sucré réducteur	1.60
Crème de tartre (potasse totale)	4.50
Extrait sec total, à 100°	22.10
Glycerine	6.

De plus le vin renferme en quantités plus faibles mais cependant appréciables des sels de fer, des phosphates jusqu'à 1 gramme par litre), des lécithines et des matières albuminoïdes.

Différence entre le vin et les alcools :

Le whiskey à 50 pour cent d'alcool donnera bien un liquide à 12 pour cent si on l'étend suffisamment d'eau, mais ce liquide n'aura aucune des propriétés du vin que nous allons étudier et qui proviennent, non de son alcool mais de la complexité des différentes matières qui le composent.

Propriétés alimentaires

Le vin, grâce à ces éléments, est un liquide avant tout alimentaire.

Il a été remarqué d'ailleurs plusieurs fois et notamment par le savant chimiste Liebig que les personnes qui font usage du vin dans des proportions assez importantes mangent en général plus modérément que celles qui excluent ce liquide de leur alimentation.

D'autre part, M. Armand Gautier, le savant professeur à l'École de Médecine de Paris, membre de l'Institut, ne craint pas d'affirmer que le vin doit être considéré non seulement comme un aliment d'épargne c'est-à-dire retardant la désassimilation et permettant d'économiser les autres aliments, mais, encore comme un aliment direct.

Propriétés Hygiéniques

"Boisson hygiénique par excellence" cette qualification a été donnée au vin par les savants les plus éminents.

"Le vin est aussi utile aux travailleurs que les aliments carnés; quand ils ne peuvent pas en boire, ils n'ont pas le même entrain, la même vigueur, la même résistance à la fatigue" a écrit le Dr. E. Maurice, inspecteur honoraire de la salubrité.

De fait, une distribution de vin est faite régulièrement aux soldats de l'armée française malgré la dépense considérable qu'elle entraîne et d'autre part, il est intéressant de noter que la vente des boissons distillées est rigoureusement interdite dans les cantines. Le vin est consommé également dans les lycées, collèges ou pensionnats de jeunes gens et de jeunes filles.

Au Canada, les communautés religieuses et notamment celle des Sulpiciens ont conservé l'usage du vin dont ils importent chaque année une certaine quantité de France. D'ailleurs, cet usage rentre même dans les rites de la religion catholique romaine.

Le docteur Joffroy, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, a estimé la quantité de vin qui peut être consommé en 24 heures par une personne adulte et bien portante à 75 centilitres d'un vin renfermant 10 pour cent d'alcool pur.

Nous pourrions ajouter que dans les régions viticoles de la France, cette quantité est souvent dépassée sans aucun effet nuisible.

La Commission "The Hospital" chargée d'étudier l'action des vins sur l'organisme humain a conclu: en 1907:

"Le vin est très rapidement absorbé par les membranes muqueuses saines et, par conséquent, si le buveur prend soin de boire son vin à petits coups, tout en mangeant, il y a peu de chances pour que le contenu stomacal, au cours d'un repas, titre 5 pour d'alcool. A cet égard, il faut observer que l'absorption du vin par la membrane muqueuse de l'estomac semble stimuler à la fois la sécrétion de l'acide et de la pepsine du suc gastrique. Cet usage du vin est souvent très salubre aux malades dont la digestion est paresseuse."

Propriétés thérapeutiques

Elles sont incontestables et chaque progrès nouveau fait dans la thérapeutique confirme l'opinion que l'usage régulier du vin est bienfaisant contre un certain nombre d'affections chroniques.

Le Dr. Plicque, médecin en chef du Sanatorium Antituberculeux d'Angicourt (Oise) a exprimé l'opinion que sa situation professionnelle rend particulièrement convaincante, que "le tanin donne parfois, même dans les formes les plus mauvaises de la **tuberculose**, des résultats inespérés."

Le vin riche en cette matière est donc tout particulièrement indiqué.

Le Dr. d'Angicourt reprenant l'opinion de Chomel déclare que le vin est recommandable contre les **dilatations d'estomac**, surtout auprès d'un neurasthénique, cette boisson lui permettant "de restreindre la quantité du liquide absorbé sans trop souffrir de la soif."

Düring dans sa **cure antidiabétique** très suivie en Allemagne préconise le vin rouge à dose modérée.

Dans le régime des **albuminuriques**, le professeur Senator (de Berlin) autorise le vin rouge, à la condition qu'il soit coupé avec des eaux alcalines; ce qui est particulièrement indiqué pour les malades qui ne peuvent supporter le régime exclusivement lacté.

Quant aux vins de Champagne, c'est surtout dans les **maladies de l'estomac** que leurs propriétés thérapeutiques sont appréciées; Dujardin-Beaumez dit que "par l'acide carbonique qu'ils renferment et qui est intimement combiné avec eux, ils calment et endorment la muqueuse de l'estomac."

Propriétés Anti-Microbiennes:

Des expériences ont été faites par Pick, de l'Institut d'hygiène de Vienne, qui ont été confirmées par celles de Grüber et Baber de l'Office Sanitaire de Berlin, dont il résulte que le mélange du vin avec une eau chargée de **bacilles cholériques** la rend absolument inoffensive si la consommation en a lieu après quelques minutes.

On a calculé que, pour parvenir au même résultat par l'alcool, dans la même durée il faudrait que celui-ci titrât 45 pour cent, car le pouvoir bactéricide du vin ne provient pas de son alcool, mais de ses acides.

En ce qui concerne le **bacille typhique**, l'action du

vin est moindre, mais elle n'en est pas moins appréciable, car il ne résiste pas à un quart d'heure d'immersion dans un vin pur ou une demi-heure dans le même vin étendu de son volume d'eau.

Ces expériences ont été confirmées récemment par deux bactériologistes bordelais, MM. les docteurs Sabrazès et Mercadier.

Le docteur Doléris, médecin de l'Hôpital St-Antoine de Paris, membre de l'Académie de Médecine, signale dans sa conférence, au Congrès International de Paris, que plusieurs médecins parisiens ont été frappés de la coïncidence du développement de l'appendicite et de l'abstention du vin.

Le Dr. Fred. Seiler, professeur à l'Université de Lausanne (Suisse), et son assistant M. le docteur Schuchardt affirment également le pouvoir microbicide du vin qui est encore confirmé par M. L. Mathieu, directeur de la Station Oenologique de Beaune, qui recommande son emploi pour purifier les eaux douteuses de préférence à l'ébullition qui les rend indigestes et à la filtration qui demande un nettoyage fréquent et consciencieux des appareils.

Nous croyons devoir reproduire la conclusion pleine d'humour de M. Mathieu:

"Il ne serait pas étonnant, dit-il que les buveurs d'eau eux-mêmes soient conduits à couper leur eau de vin pour être assurés de boire un liquide vraiment hygiénique par l'absence de germes nuisibles. Certes, ce serait un moyen de concilier les deux écoles: les uns mettraient de l'eau dans leur vin, les autres du vin dans leur eau et tous pourraient ainsi, sans arrière-pensée, boire ensemble à leur santé réciproque."

Statistiques:

Pour combattre l'alcool de nombreux économistes ont exprimé l'avis qu'on devait favoriser la consommation du vin. L'expérience faite à Paris depuis 1901, époque à laquelle on a dégrevé les droits imposés sur les boissons hygiéniques confirme cette thèse. En effet, depuis la consommation du vin a augmenté de 31.40 pour cent, celle de la bière de 93.42 pour cent, tandis que celle de l'alcool est descendue à 34.71 pour cent.

La Suisse a réussi à faire diminuer chez elle la consommation de l'alcool en favorisant, par une réforme fiscale, l'extension de la consommation du vin. "En 1885, le législateur suisse a affranchi de tous droits le commerce de détail des vins et a réduit les impôts sur cette boisson. En 1894, la consommation de l'alcool intégral avait diminué de 30 pour cent" (aperçu sur le monopole de l'alcool en Suisse. Berne 1895).

Conclusions:

En terminant, nous devons rappeler que l'alcoolisme ne date que de l'apparition relativement récente des alcool purs; la consommation du vin qui existe depuis

les temps les plus reculés ne mène donc pas à l'alcoolisme; bien au contraire, ainsi que l'a constaté le grand encyclopédiste Larousse, sa diminution provoque une recrudescence du fléau comme par exemple après le phylloxera qui a détruit le vignoble français.

Enfin, nous insistons encore sur le fait que le vin est un aliment, qu'il est pris en France au cours des repas, en mangeant et rarement en dehors; c'est dans ces conditions que nous souhaiterions de voir son usage répandu au Canada, convaincus personnellement qu'il serait utile à tous, aussi bien aux personnes en santé qu'à celles dont les forces épuisées y trouveraient une énergie réconfortante.

LE SERVICE DE LA REPRESSION DES FRAUDES EN FRANCE

A la suite de la lecture du rapport de notre Chambre en séance de la Commission Royale des Licences, une opinion, favorable en principe à notre cause, fut présentée, tendant à l'encouragement de la consommation du vin naturel avec une réserve en ce qui concerne les vins impurs et fraudés très répandus en France, prétendait-on.

Nous sommes heureux de reproduire ci-dessous quelques lignes que M. Lucien Brasse-Brossard, ex-chimiste du Service de la Répression des Fraudes, a bien voulu écrire pour nous sur l'organisation de cette institution et son appréciation sur la question des fraudes vinicoles:

"De la loi du 1er août 1905 date à proprement parler le Service de la Répression des Fraudes, émergeant au budget pour une somme de "2 millions de piastres", employant 600 chimistes et experts repartis en différents laboratoires et de 4 à 5 agents subalternes chargés de la correspondance et des prélèvements, sans compter la police, la gendarmerie, les gardes champêtres, les inspecteurs du travail, de l'hygiène, de la navigation, les pharmaciens et médecins militaires qui voient entrer la Répression des Fraudes pour une part chaque jour plus importante dans leurs attributions.

Des inspecteurs spécialement appointés à cet effet prélèvent les échantillons en quadruple exemplaire; l'un est envoyé au laboratoire officiel, si la denrée est reconnue fraudée, le juge d'instruction est immédiatement saisi de l'affaire; deux autres exemplaires sont envoyés à des experts, le quatrième étant conservé au cas où les deux experts feraient des rapports contradictoires.

Au point du vin particulièrement les archives du Service contiennent des documents nombreux provenant: de travaux particuliers, des archives du Laboratoire Municipal de Paris (depuis 1880), des enquêtes

faites tous les ans par les soins du Service dans les différentes régions viticoles sur les moûts (800 échantillons) et sur les vins jeunes (1200 échantillons).

En conséquence de quoi il n'existe actuellement aucune incertitude quant à la détermination de la nature d'un vin. Non seulement les fraudes enfantines comme l'addition d'eau ou d'alcool se décèlent journellement, mais la tromperie sur l'origine n'échappe pas à l'analyse chimique grâce à la comparaison entre les quantités existantes des différents composants: Alcool, acidité volatile et fixe, sucre, extrait sec à 100°, extrait dans le vide, etc., telle qu'elle est établie par les rapports Houdart, Roos, Halphen, Gauthier.

Si nous ajoutons à cela qu'il se fait annuellement en France environ 25 à 30,000 analyses de vins par an et que la moyenne des échantillons fraudés est tombée de 35% à 15% de 1906 à 1911, nous pensons qu'il sera préemptoirement prouvé que la fraude des vins est, en France, en voie de disparition et qu'elle n'existe déjà plus que sur des vins de qualité tout à fait inférieure se consommant dans la classe ouvrière au prix de 4 à 6 centins le quart. **POUR CE QUI EST DE LA CLASSE DES VINS D'EXPORTATION, LA FRAUDE A TOTALEMENT DISPARU."**

APPRECIATIONS DIVERSES SUR LA CONSOMMATION DU VIN

Un peu de vin pris modérément est un remède pour l'âme et pour le coeur. **VOLTAIRE.**

* * *

Le vin est le lait des vieillards et le lait de vin des enfants. **Bernardin de ST-PIERRE.**

* * *

Le vin est parmi les boissons fermentées la plus utile quand son emploi est bien réglé et la moins nuisible à certains égards **même quand on en abuse.**

Dr BOUCHARDAT,
Faculté de Médecine de Paris.

* * *

Le vin est la boisson la plus alimentaire, la plus précieuse et la plus énergique. **Dr JULES GUYOT.**

* * *

Le vin est un excitant du tube digestif et du centre nerveux. Par ses sels, il contribue à réparer les pertes de l'organisme. **Dr PROUST.**

* * *

Les vins de Bordeaux surtout, ceux de Bourgogne, de Mâcon et de Beaujolais ensuite, sont plus ou moins toniques et reconstituants, sans être excitants ou fatigants pour l'estomac.

Dr RICHE,
Membre de l'Académie de Médecine.

Le développement de l'alcoolisme en France est corrélatif de l'affaiblissement de la consommation des vins naturels, conséquence de la crise phyloxérique.
LAROUSSE.

* * *

Le vin est la meilleure des boissons fermentées.
Dr MAQUEL.

* * *

Le vin est la boisson la plus franchement fortifiante.

Professeur LAYET,
Faculté de Médecine de Bordeaux.

* * *

Il y a dans le vin une complexité merveilleuse de substances utiles, bien équilibrées que rien ne peut remplacer.

Professeur ARNOULD,
Faculté de Médecine de Lille.

* * *

L'utilité des substances albuminoïdes, des acides et des sels organiques du vin est incontestable.

Professeur BROUARDEL,
Membre de l'Institut et de
l'Académie de Médecine.

* * *

Le vin du Médoc pris modérément et assidûment peut rendre de très grands services en agissant soit par la stimulation de son alcool, soit par l'astringence de son tanin et surtout par l'action réparatrice de son tartrate de fer.

Dr LEGENDRE,
Médecin des Hôpitaux de Paris.

* * *

Riche en tanin et en éléments "minéraux", en principes "aromatiques" et en alcool "à l'état naissant" le vin est la boisson "hygiénique par excellence." Pour ce qui est des vins ordinaires (dits de table), depuis que je pratique les maladies de l'estomac, c'est-à-dire bientôt un quart de siècle, je ne cesse de répéter aux malades: Vin blanc ou rouge, si vous l'étendez suffisamment d'eau, vous n'en retirez que de bons effets à condition que le vin soit naturel et de bonne qualité.

Dr E. MONIN,
Médecin Spécialiste.

* * *

Usez, n'abusez pas. Conservez en tout la juste mesure et le bon vin français restera ce qu'il a toujours été; un aliment de premier ordre et dans certains cas un médicament précieux.

Dr LEREBoullet,
Membre de l'Académie de Médecine.

* * *

Au point de vue national, il y aurait grand intérêt à en développer la consommation, parce que le vin don-

ne aux populations une vigueur particulière.

Professeur ALBERT ROBIN,
Membre de l'Académie de Médecine.

* * *

En favorisant la consommation du vin, nous paraissions favoriser l'intempérance et même l'alcoolisme, c'est-à-dire aller juste à l'encontre du but que nous poursuivons.

Eh bien, je n'hésite pas à dire après bien d'autres, que la proscription du vin est au point de vue de l'hygiène une hérésie.

Professeur REGIS,
Faculté de Médecine de Bordeaux.

* * *

L'usage "modéré" du vin naturel est, à mon avis, favorable à la santé. Oui, très certainement. J'ajoute que le régime sec, né de la crainte de la dilation d'estomac (maladie rare dont on a tant abusé), a fait bien des victimes, a créé bien souvent des affections rénales et la gravelle.

La crainte d'un mal vous fait tomber dans un pire.
Dr HUCHARD,
Médecin de l'Hôpital Necker.
Membre de l'Académie de Médecine.

* * *

Faut-il interdire le vin, parce que pris à trop fortes doses il est toxique? Autant proscrire la viande parce qu'elle contient de la ptomaine, les oeufs parce qu'ils contiennent du phosphore, la pomme de terre parce qu'elle contient de la solaline, le vinaigre parce qu'il contient de l'acide acétique, et les eaux minérales dont on se gorge en dépit de l'arsenic et du soufre qu'elles contiennent.

Professeur BERNHEIM,
Faculté de Médecine de Nancy.

* * *

Il est fâcheux que l'ardeur de la lutte contre l'alcoolisme porte beaucoup de ceux qui l'entreprennent à condamner le vin d'une façon absolue. Il y a de leur part une exagération qui nuit à leur cause.

On ne doit pas proscrire le bon vin à une dose raisonnable. L'alcoolisme par le vin est d'ailleurs fort rare.

Dr FAISANS,
Médecin de l'Hôtel Dieu de Paris.

REVUE COMMERCIALE

Le Commerce Général pour les sept premiers mois de l'exercice 1912-13, soit au 31 octobre dernier, a atteint \$607,542,874 contre \$478,456,032 pendant la période correspondante de l'année dernière.

Les importations figurent pour \$389,454,498 contre \$304,926,932. Y sont compris l'or, lingots et matières précieuses pour \$3,222,758 contre \$12,966,465. Les revenus de la Douane atteignent \$66,342,453 contre \$48,424,382.

Les exportations figurent pour \$218,088,376 contre \$173,529,100. Y sont compris l'or, lingots et matières précieuses pour \$6,401,307 contre \$2,161,741 et les produits étrangers passés en transit sur le sol canadien pour \$15,474,596 contre \$12,479,885.

Importations

	7 mois 1912	7 mois 1911
États-Unis	\$255,032,745	\$198,734,931
Royaume Uni	79,254,617	65,693,501
France	9,166,208	6,509,575
Allemagne	8,193,405	6,409,688
Antilles Anglaises	5,582,461	4,827,320
Belgique	2,368,103	2,325,764
Japon	2,335,723	1,369,645
Suisse	2,301,438	1,734,931
Hollande	1,890,116	1,487,392

Exportations

	7 mois 1912	7 mois 1911
Royaume Uni	\$110,525,933	\$84,620,636
États-Unis	91,094,021	65,907,364
Antilles Anglaises	2,272,898	2,118,941
Allemagne	2,193,903	2,159,765
Belgique	2,654,419	2,257,503
France	1,676,475	1,403,662
République Argentine	1,654,125	1,772,921
Hollande	1,566,126	966,380

Nous ne voulons pas fatiguer nos lecteurs par des commentaires mensuels sur les chiffres des statistiques; aussi nous bornons-nous à faire remarquer que la France vient en tête de tous les pays pour l'augmentation proportionnelle de ses importations qui ressort à **plus de 40 pour cent.**

* * *

L'exportation de bois par le port de Montréal pendant la saison de navigation qui vient de finir s'est élevée à 109,370,764 pieds cubes contre 103,473,220 en 1911.

La plus grande partie des expéditions a été à destination de la Grande Bretagne et du Continent, soit 106,603,976 pieds cubes contre 2,637,407 et 129,381 pour le Sud Africain Britannique et l'Australie réciproquement.

* * *

Le commerce d'exportation du foin a marqué cette année à Montréal une forte diminution, soit 563,783 balles contre 853,962 en 1911; les principaux ports acheteurs ont été Londres et Glasgow.

Les exportations de lard et viandes salées ont été au contraire très importantes, accusant une augmentation de 195,048 colis sur 1911 et de 33,075 sur 1910.

Les viandes de conserve sont en diminution sensible sur l'année 1911 qui était elle-même en diminution sur la précédente.

Le commerce sur les autres conserves a été très satisfaisant et l'augmentation numérique atteint plus de 71,000 caisses.

Nous relevons dans les statistiques du port que le Havre a reçu 30 colis de lard, 180 caisses de viandes salées et 46,687 caisses de conserves, y compris sans doute celles de homard et saumon.

Ce dernier chiffre est en considérable avance sur ceux des années précédentes, soit 10,305 caisses en 1911 et 8,721 caisses en 1910; il représente près de trois fois l'importation de Liverpool qui vient en tête des ports anglais. Cependant il convient de remarquer que des expéditions tout au moins aussi importantes ont lieu de la Colombie Britannique spécialement pour le saumon.

* * *

Quand aux exportations de pommes, elles constituent pour 1912 un record sur les deux dernières années ayant atteint 323,039 barils et 59,227 caisses contre 262,661 barils et 36,673 caisses en 1911.

Le principal port d'importation a été Glasgow avec 182,927 barils et 40,171 caisses.

Le Havre figure sur la statistique comme ayant reçu 37 caisses cette année contre 3 barils et 15 caisses en 1911.

Il nous semble que l'importation de ce fruit devrait augmenter en France dans de meilleures proportions, la qualité exceptionnelle des pommes canadiennes devant sûrement y être appréciées.

* * *

Le commerce d'exportation des animaux vivants a décliné considérablement cette année à Montréal au point de se réduire à un chiffre presque insignifiant.

Voici les statistiques comparées de 1912 à 1911 :

	1912	1911
Race bovine	6,465 têtes	45,966 têtes
Race ovine	178 têtes	3,725 têtes
Chevaux	172 têtes	458 têtes

Les principaux ports importateurs pour le gros bétail ont été Londres et Liverpool; un essai a été tenté en France sur Calais où 284 têtes ont été reçues.

La production canadienne a été cette année plus importante que jamais, surtout dans la province d'Ontario; mais la consommation locale a augmenté de son côté; de plus le bétail très rare aux États-Unis ces deux dernières années a été absorbé par les gros marchés de ce pays et notamment par Chicago, où les cours étaient beaucoup plus élevés qu'au Canada, at-

tirant ainsi les produits de ce dernier pays malgré le droit de 2 cents par livre dont ils sont frappés. Enfin une grande partie de bétail expédié par les ports américains était d'origine canadienne.

REVUE FINANCIERE

L'année qui vient de se terminer aura été tout particulièrement satisfaisante dans son ensemble, bien que le marché ait été marqué de mouvements divers.

Pendant les premiers mois, la situation a paru assez incertaine; l'argent n'abondait pas et les valeurs canadiennes ne se négociaient que sur une échelle relativement petite avec des différences de cours peu sensibles en général.

Au cours du second trimestre l'intérêt pris par le capital britannique au marché canadien lui donnèrent une forte impulsion vers la hausse, soutenue par de forts achats de la Dominion Steel Corporation et du Canadian Pacific Railway, ces derniers surtout en Europe.

Cet état de choses se continua jusqu'à la fin d'août où les banques firent le rappel des prêts à vue, en même temps que des difficultés graves intervenaient entre les administrateurs français et canadiens du Québec Railway dont la baisse entraînait un certain nombre d'autres valeurs.

Enfin la dernière période de l'année fut assez difficile en raison de la rareté de l'argent qui augmenta d'octobre à décembre. La guerre des Balkans qui affecte beaucoup les marchés européens eut son retentissement sur celui de Montréal et une des premières valeurs touchées par cette crise générale fut certainement celle du Canadian Pacific Railway qui avait atteint pendant l'été des cours élevés.

Cependant le chiffre d'affaires enregistré à Montréal présente pour l'année 1912 un léger avantage sur ses devancières, comme suit:

	1912	1911	1910
Actions	\$2,262,094	\$2,255,158	\$2,137,426
Obligations	6,180,690	5,968,800	6,124,530

La prospérité générale du commerce au Canada a eu pour immédiate repercussion celle des banques et des entreprises industrielles, dont les actionnaires ont bénéficié, dans beaucoup de cas, de boni ou d'augmentations de dividende.

Parmi les sociétés qui ont augmenté leur dividende, il convient de citer la Montreal Light & Power Cy. qui a porté le sien de 8 à 9% sur la valeur nominale du titre, la Dominion Textile de 5 à 6% (actions ordinaires) ainsi que la Shawinigan Power Cy.

Les banques Standard, Home, d'Ottawa, of British North America, augmentèrent chacune leur dividende de 1%, la Dominion Bank donna un boni de 2%; la Bank of Montreal, deux boni de 1%, la

Bank of Commerce et la Bank of Toronto, chacune 1% en plus de l'intérêt régulier.

Voici les cours comparés — plus haut et plus bas — de 1912 et 1911:

	1912		1911	
Bell Telephone	\$145	176½	\$110	153
Canada Cement com.	26	31¾	20	31¼
Canada Cement pfd.	87	95½	80	92
Canada Cotton com.	16¼	35¾	17	24½
Canada Cotton pfd.	69	78½	60	79
Canadian Pacific Ry.	227	282	196	246
Crown Reserve Mine	290	370	240	262
Detroit	56	75¼	63¾	77½
Dominion Coal pfd.	106½	115	106	115
Dominion Iron pfd.	100	106¾	100	106
Dominion Steel	54¾	69¼	50½	63½
Dominion Textile com.	65¾	83¼	61	75
Dominion Textile pfd.	99	105½	96	106
Illinois	89	95	89	95¼
Lake of the Woods com.	125	144	133¾	152
Lake of the Woods pfd.	115	122¼	117	130
Mackay	75½	92½	81	95
Montreal Light, etc	187	242½	141	193½
Montreal Telegraph	140	150	145	150½
Ogilvie com.	121	133	121¼	136¼
Ogilvie pfd.	118	125	121	129
Pennan com.	54½	61½	54¾	63
Quebec Ry.	10¼	57½	53	66¼
Shawinigan	122	154¾	108¼	124¼
Bank of Commerce	214¼	229	200	236¼
Banque d'Hochelaga	160	180¾	155	180
Molsons Bank	202¾	212½	203¼	211
Bank of Montreal	241	256	236	270
Banque Nationale	123½	142	121¼	125¼
Banque de Québec	130	140	128¼	145¼
Royal Bank	220	234	234½	242
Bank of Toronto	205	214½	201	216¾

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 1er Janvier 1913.

On peut dire, sans conteste que rarement une année a commencé pour le Canada sous des auspices aussi favorables. Un journal financier d'Ontario a conçu l'heureuse idée de s'adresser aux premiers ministres de toutes les provinces pour avoir leur opinion sur l'état moral et matériel des populations qui se sont confiées à leurs soins et la réponse a été d'une unanimité éclatante et réjouissante. Le bien-être, la paix et la prospérité règnent partout. Les coffres publics regorgent d'argent et l'harmonie et le contentement fleurissent dans tous les rangs de la population: pas de conflits, pas de lutte, simplement une légitime rivalité pour l'amélioration de la situation de chacun et une loyale

concurrence pour la confirmation du bien-être individuel. Cet état de chose, dont nous nous plaignons à reconnaître l'heureuse existence, nous induit à profiter de la présente occasion pour souhaiter bien sincèrement de voir continuer ce règne de prospérité dans ce beau pays que nous habitons, dont les ressources sont si puissantes, et dont les destinées s'annoncent comme devant être si riches et si brillantes.

* * *

Depuis la dernière de ces correspondances de la capitale, qui annonçait l'ouverture du parlement, des événements fort intéressants se sont déroulés à Ottawa et bien qu'ils soient seulement l'ébauche d'événements plus sérieux encore, quand la Chambre reprendra ses séances, le 13 de ce mois, il est bon de connaître les discussions qu'ils présagent. Ces diverses propositions sont : la loi navale, la loi des banques et la convention avec les Antilles Anglaises.

Il n'y a pas besoin de s'étendre beaucoup sur la loi navale qui a été discutée déjà à foison dans la presse quotidienne et qui intéresse ce Bulletin uniquement au point de vue de l'économie financière du projet, les considérations politiques et techniques du projet échappant à notre compétence.

En ce qui a trait à la partie financière, nous nous trouvons dans cette étrange situation que les deux partis qui composent le parlement sont d'accord pour juger qu'il est bon et opportun pour le Canada, en raison de l'affluence actuelle de ses ressources, de consacrer une somme de trente-cinq millions de dollars pour prouver effectivement son désir de coopérer aux nécessités navales de l'Empire et accroître le prestige et la suprématie du Royaume-Uni, sur les mers où flotte le pavillon britannique.

Mais il y a divergence d'opinion sur le mode d'emploi de l'argent qu'on veut consacrer à ce but fort louable, légitime et loyal.

Le gouvernement avec M. Borden, veut que ce don soit fait à l'Angleterre une fois pour toute, pour servir à construire trois superdreadnoughts qui feront partie intégrale de la flotte britannique avec un vague espoir de retour au Canada dans des alternatives indéfinies, pouvant résulter d'une loi permanente future.

L'opposition avec Sir W. Laurier désire que l'argent serve à construire en Canada deux unités de flotte montées par des marins canadiens, qui prendront, l'une sur l'Atlantique et l'autre sur le Pacifique, la place des vaisseaux britanniques qui ont dû être enlevés de ces stations éloignées pour renforcer la flotte de la mer du Nord, et qui les remplaceront dans leur service pour la protection des intérêts britanniques.

Voilà les deux propositions en présence et les deux conceptions sur lesquelles le parlement aura à se prononcer à sa rentrée. Elles découlent de deux mentalités différentes qui ont été énoncées comme suit par deux interprètes autorisés de la pensée libérale et de la

pensée conservatrice, en ces termes. L'hon. M. Graham ancien ministre du gouvernement Laurier a dit dans son discours : **"Je suis fier d'être sujet britannique et prêt à accepter les devoirs que m'impose ce titre, mais je suis encore plus fier de mon titre de Canadien."** M. Ames, député de Saint-Antoine, Montréal et le Mentor du parti conservateur a proclamé que **"C'est très beau d'être Canadien mais qu'il y a quelque chose de mieux, c'est d'être un membre actif de l'Empire Britannique."**

C'est du choc de ces deux mentalités que sortira la décision finale!

En attendant, peu de personnes discutent les 35 millions, sauf les irréconciliables de la coopération et un journal financier anglais le "Financial Times" qui dit : "Ils seront nombreux en Angleterre ceux qui exprimeront sincèrement l'opinion que la puissance de l'Empire serait plus efficacement édiflée si le Canada gardait son argent et le plaçait dans la construction de chemins de fer qui accroîtraient la population du pays, laissant au Royaume-Uni dont les ressources sont bien développées la tâche de pourvoir pour les prochaines années, de ses deniers, au maintien de la suprématie de la flotte britannique."

Le "Chronicle", journal anglais de Halifax demande lui aussi si le Canada est bien à même de faire ces largesses purement sentimentales et démonstratives dont l'urgence n'est pas invoquée, lorsque la situation financière est la suivante : "La taxe pour les fins fédérales est cette année de \$2.16 plus élevée par tête en Canada que dans le Royaume-Uni. La dette publique — en prenant les obligations provinciales et fédérales — est de \$11.52 plus élevée par tête au Canada que dans le Royaume-Uni."

L'idée pour le Canada de faire un cadeau en argent au Royaume-Uni, pour lui permettre de soutenir sa suprématie navale, se présente sous un jour curieux et troublant pour les économistes, si l'on tient compte de ces chiffres dont l'origine anglaise doit garantir l'impartialité.

* * *

La loi des Banques dont nous avons déjà parlé est enfin entre les mains du Parlement et a été déposée et exposée par le ministre des finances l'hon. M. White. La discussion préliminaire à laquelle elle a donné lieu fait supposer qu'elle provoquera un gros débat, lorsque les détails du projet seront épluchés.

Il n'est pas exagéré de dire que le Bill à première vue a soulevé beaucoup de désappointement. Après l'insuccès du Bill Fielding, proposé par le gouvernement précédent, dont l'examen dut être remis parce qu'il ne satisfaisait personne et qui s'effondra avec le gouvernement Laurier, on s'attendait que le gouvernement Borden, instruit par l'expérience, présenterait quelque chose de complet, bien digéré, et réellement utile. Malheureusement on est obligé de reconnaître

que cette loi n'a pas l'ampleur d'une réforme, comme il était nécessaire, mais remédier simplement à quelques défauts dans l'ancienne loi mis au jour par un cas particulier, celui de la défunte Farmer's Bank de Toronto. Il n'apporte, de fait, aucun remède aux deux causes principales de désastre de nos institutions financières; le défaut d'inspection indépendante et l'absence de garantie des dépôts qui sont le principal outil de spéculation de nos banques.

Dans la première lecture du bill, l'absence de dispositions pour assurer la sécurité des dépôts a été vertement signalée et il est certain que le ministre des finances sera obligé d'y subvenir avant que son bill puisse donner satisfaction au pays.

Pour le moment on doit se contenter d'examiner le bill tel qu'il a été présenté.

On avait annoncé une refonte de la Loi des Banques, mais c'est une prétention trop ambitieuse. Ce Bill est une simple retouche atteignant seulement les points principaux qui suivent:

1. Les procédés d'organisation des banques: double responsabilité des actionnaires, émission du certificat et surtout interdiction du paiement de commissions pour la souscription des actions et représentation exigée dans les états fournis au conseil de la trésorerie des paiements pour l'organisation.
2. L'inspection obligatoire par un comptable nommé par les actionnaires et étranger à la banque. Nous avons déjà exprimé notre opinion à l'égard de ce pis-aller imaginé par le ministre pour éviter l'inspection gouvernementale à laquelle les banquiers refusent de se soumettre. Ces auditeurs qui seront suggérés tout d'abord par les directeurs, seront comme l'expérience l'a déjà démontré, acceptés les yeux fermés par les actionnaires. Nommés pour un an, ils éprouveront le besoin, de se faire réengager et pour cela feront tout pour plaire aux directeurs. De ce fait, ils deviendront purement et simplement non des auditeurs extérieurs, mais des auditeurs de la banque et nous retomberons dans l'ancien système de négation de l'audition, de l'examen et de l'inspection.
3. La classification et la rédaction des états annuels pour les actionnaires et des états mensuels pour le ministre des finances.
4. L'aggravation des pénalités pour les faux états.
5. L'émission de billets de banque garantis par des dépôts d'or. Création d'un dépôt central des réserves d'or qui sera administré par quatre commissaires, dont trois nommés par l'Association des banques et le quatrième par le gouvernement. Il est stipulé que ce pouvoir d'émission des banques se mesurera à leur capital intact, plus ce qu'elles auront d'or à ce dépôt central qui sera établi, selon toute probabilité à Montréal.
6. Les prêts au cultivateur sur les garanties de son grain, batisse ou de son bétail (warrants agricoles).
7. Les fusions des banques (mergers), avec subor-

dination au droit de fusion au consentement du ministre des finances.

Toutes ces mesures sont évidemment inspirées par le plus louable souci d'améliorer la situation mais il est regrettable que l'intérêt des actionnaires ait accaparé toute la sollicitude du gouvernement et fait oublier celui des déposants.

De fait au Canada, sur 27 banques en existence, les actionnaires n'ont versé que 114 millions de dollars du capital et les déposants y ont placé dix fois plus de leur argent, soit 1,102 millions qui constituent réellement le fonds de roulement de nos banques auxquelles la création d'une augmentation de circulation ajoute une nouvelle responsabilité.

C'est la demande de garantie absolue, du moins relative, des déposants qui va être la pierre d'achoppement de ce projet de loi auquel il faudra sûrement faire subir des modifications capitales, si l'on veut maintenir la confiance nécessaire pour jouir de la coopération des déposants dans notre système bancaire.

* * *

La convention du Canada avec les Antilles Anglaises est venue en discussion devant le Parlement sous forme d'une résolution demandant au Parlement d'approuver cette Convention passée le 9 avril 1912 et qui a été rendue publique déjà depuis longtemps, ainsi que ses diverses cédules.

L'intéressant, dans la courte discussion qui a accompagné la présentation de ces résolutions relatives à l'application du traité, c'est l'annonce par le ministre du Commerce l'hon. M. Foster que la convention ne pourrait pas être mise en application sans que des changements soient introduits dans le Tarif des Douanes relativement aux autres pays, afin que les parties contractantes puissent jouir de la plénitude des concessions que leur assure la convention.

C'est la nature de ces modifications qui inquiète les nations commerçant avec le Canada et c'est l'étendue de ces changements qui donnent un intérêt spécial au Discours du Budget dans lequel l'hon. M. White doit annoncer des modifications au tarif général, destinées à porter sur le sucre, le cacao, le limon et l'arrowroot et quelques autres articles. On ne connaît pas encore l'étendue de ces retouches, mais on peut en juger un peu par ce qui s'est dit en Chambre.

A cet égard, l'hon. M. Foster s'est exprimé comme suit: "Nous donnons aux Antilles anglaises une préférence sur trois articles différents, et afin de leur donner cette préférence pour ces articles qui figurent actuellement sur la liste de franchise, nous sommes obligés d'y imposer un droit, lorsqu'ils viennent de pays étrangers. Ainsi sur les amandes de cacao, par exemple, il faudra appliquer un droit général qui ne sera pas moins de 75 cents par 100 livres, et qui permettra aux colonies produisant ces amandes d'avoir sur notre marché un avantage dont elles ne pourraient pas jouir autrement.

Le jus de limon concentré, non raffiné entrant actuellement en franchise ne devra pas avoir à payer moins de 10 pour cent "ad valorem" quand ils seront importés de pays étrangers. Pour ces trois articles les droits devront être réarrangés pour pouvoir donner une préférence aux colonies qui les produisent." (Débats 10 décembre 1912).

Quant au sucre, l'hon. M. Foster a dit :

"La Chambre doit se rappeler qu'il existe un arrangement par lequel les raffineurs de ce pays ont la permission d'introduire des pays étrangers, au taux de droits préférentiels une quantité de sucre brut, égale à 20 pour cent de ce qu'ils produisent de sucre raffiné durant l'année. Nous avons l'intention de supprimer cet arrangement et c'est pourquoi un rajustement des droits sur le sucre sera nécessaire. (Ibid.)

Et plus loin, quand M. Maclean, député de Halifax, a signalé le rappel en vertu d'une des Résolutions présentées de l'article du tarif actuel en vertu duquel "les melasses de canne, donnant moins de 35° au polaroscope, quand elles sont importées pour être employées à la fabrication de produit d'alimentation comprimé pour le bétail sur pied, entre au Canada en franchise", et demandé "si c'est l'intention du gouvernement que des droits soient perçus à l'avenir sur ces importations quand elles viendront de pays étrangers, mais qu'elles continuent à entrer en franchise, si elles sont en provenance des Antilles", l'hon. M. Foster a répondu :

"Les délégués des Antilles anglaises ont prétendu que si cet article 137 (a) subsistait, leurs propres melasses de différentes natures seraient privées d'une considérable proportion de leur exportation légitime dans ce pays. Ces melasses viennent des États-Unis pour différents objets. Les délégués affirment que beaucoup de vraies melasses sont envoyées des États-Unis au Canada sous le prétexte d'être employées de la façon indiquée et les statistiques paraissent le prouver. Notre intention est de donner une loyale préférence en faveur des melasses des Antilles anglaises." (Ibid.)

Voilà, dans la discussion qui s'est faite, toute la lueur que le gouvernement a fournie sur ses intentions de changement au tarif. Ces lumières sont assez vagues et constituent de maigres indications sur la manipulation du tarif à laquelle on peut s'attendre, d'autant plus que divers intérêts s'agitent autour du ministre des finances et qu'il est à craindre qu'il ne puisse résister à toutes les demandes qui lui sont faites au sujet d'une foule d'articles qui n'ont qu'une relation fictive avec les Antilles.

Les éternels quémandeurs d'élévation du tarif : propriétaires d'aciéries, de fabrique de lainage et de scieries de la Colombie Anglaise assiègent les portes du Ministère des Finances et réclament la compensation de leurs services électoraux et autres. L'hon. M. White a bien déclaré que les modifications au tarif qu'il aura

à annoncer seront limitées à celles qui ont trait à l'exécution loyale de la convention des Antilles, mais l'avenir seul nous dira s'il aura pu détourner les efforts de persuasion de ses amis.

En tout cas, il faut attendre le discours du budget pour savoir à quoi s'en tenir. Dès aujourd'hui, l'industrie chocolatière naissante en Canada proteste contre un arrangement qui lui ferme le marché de New-York, le plus grand marché du monde entier pour le cacao. Pour de longues années encore, on ne peut pas songer à avoir au Canada un marché suffisant pour l'importation directe de l'amande de cacao et le marché de New-York est le seul sur lequel puissent se faire avec facilité et profit les achats de matière brute pour le Canada. L'application de droits sur ce produit acheté à New-York ou venu par New-York n'avantagera donc aucunement les colonies. Les fabricants de chocolat du Canada continueront à acheter leur cacao sur le marché de New-York, le seul qui présente le choix, les facilités et les disponibilités nécessaires pour répondre à toutes les demandes à court avis. C'est en somme le consommateur qui paiera son chocolat plus cher.

* * *

La première expédition de farine faite avec du blé canadien et transportée de l'Ouest à l'Atlantique sur le chemin de fer Intercolonial National, a quitté Port Colborne, Ont., vendredi soir, 3 janvier 1913 pour se rendre à Saint-Jean, Nouveau Brunswick, d'où elle partira pour l'Afrique du Sud. Elle atteindra sa destination et fera la moitié du tour du monde en deux mois à compter du jour où le blé a quitté la Saskatchewan.

Le train de blé a suivi le Transcontinental National ou Grand-Tronc-Pacifique, de la Saskatchewan à Cochrane, puis le Temiskaming and Northern Ontario et est arrivé, le premier janvier à minuit à Port Colborne, Ontario.

Le blé a été moulu en farine et celle-ci sera expédiée à sa lointaine destination par une ligne subventionnée par le gouvernement canadien.

Encore un nouveau progrès qui signale pour le Canada, l'heureux commencement de cette Nouvelle Année.

O'Rideau.

NOTRE BIBLIOTHEQUE

Depuis l'année dernière, notre bibliothèque s'est enrichie d'un grand nombre de publications. Voici la liste de celles que nous possédons :

- Ami du Clergé (L').
- Annales Diplomatiques et Consulaires (Revue Bi-Mensuelle des Questions Extérieures).
- Annales du Commerce Extérieur.
- Annuaire de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.

- Annaires du Commerce Didot-Bottin (Paris, Départements, Etranger).
 Annuaire du Commerce Extérieur Français.
 Annuaire des Membres du Syndicat des Exportateurs (Commerce et Industries d'Exportation).
 Annuaire du Syndicat Général des Grains, Graines, Farines, Huiles, Sucres et Alcools.
 Art et Industrie.
 Bibliographie de la France.
 Le Bois.
 Bois et Charbons et Moniteur des Scieries.
 La Brosserie Française et Etrangère, la Tableterie, la Maroquinerie.
 Bulletin Commercial Suisse.
 Bulletin de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (Ecole Supérieure Pratique de Commerce et d'Industrie).
 Bulletin de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Supérieure de Commerce de Montpellier.
 Bulletin de la Chambre de Commerce Russe de Paris.
 Bulletin de la Cie Générale Transatlantique.
 Bulletin de "La Canadienne."
 Bulletin Commercial et Industriel Suisse.
 Bulletin de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.
 Bulletin Hebdomadaire des Finances, de l'Industrie et du Commerce de Russie.
 Bulletin de la Chambre Syndicale des Tissus et Nouveautés de France.
 Bulletin de la Mission Laïque Française.
 Bulletin Officiel de la Chambre Syndicale du Cycle et de l'Automobile.
 Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Bordeaux.
 Bulletin de la Société de Géographie "La Géographie."
 Bulletin trimestriel du Crédit du Commerce.
 Bulletin de l'Union de l'Association des Anciens Elèves des Ecoles Supérieures de Commerce de Paris.
 Bulletin de l'Union des Employés de Commerce, de Commission et d'Exportation.
 Bulletin du Commerce de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides.
 Bulletin du Ministère Italien des Affaires Etrangères.
 Bulletin du Musée Commercial de Rouen.
 Bulletin International des Douanes.
 Bulletin Mensuel de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
 Bulletin Mensuel de l'Association des Anciens Elèves des Ecoles Supérieures de Commerce et d'Industrie de Rouen.
 Bulletin Mensuel de la Chambre de Commerce d'Exportation.
 Bulletin Mensuel de la Chambre Syndicale des Produits Chimiques.
 Bulletin Mensuel de l'Office du Gouvernement Tunisien.
 Bulletin Mensuel de la Société de Géographie Commerciale de Paris.
 Bulletin Mensuel du Comité des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.
 Bulletin Mensuel du Syndicat des Produits Alimentaires en Gros et de l'Union des Syndicats d'Alimentation en Gros de France.
 Bulletin officiel de la Chambre de Commerce Argentine en France.
 Bulletin Officiel du Ministère du Commerce de Hollande.
 Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle et Commerciale.
 Bulletin Officiel du Comité Français des Expositions à l'Etranger.
 Canadian Patent Office Record.
 Canadian Municipal Journal (The).
 Canadian Finance.
 Chambre Syndicale des Fabricants et des Constructeurs de Matériel pour Chemins de Fer et Tramways.
Chambres de Commerce Françaises à l'étranger
 (Publication des Chambres de :)
 Alexandrie, Anvers, Annam, Athènes, Barcelone, British Chamber of Commerce (de Paris), Bruxelles, (Chambre Française de Commerce et d'Industrie, Chambre de Commerce Française), Buenos-Ayres, Charleroi, Constantinople, Genève, Haïti, la Havane, le Caire, Liège, Lisbonne, Londres, Liverpool, Madrid, Malaga, Melbourne, Mexico, Milan, Mons, Montévidéo, Montréal, Namur et Luxembourg, Naples, New-York, Rio-de-Janeiro, Rome, Rosario, Saint-Louis, Saguenay, Saint-Petersbourg, Santiago, Smyrne, Sydney, Valence, Victoria, British Colombia Board of Trade.
Chambre de Commerce de France et des Colonies Françaises
 (Publications des Chambres de :)
 Alger, Angers, Angoulême, Annam, Armentières, Amiens, Beauvais, Béziers, Bône, Boulogne-sur-Mer, Brest, Bourg, Cambodge, Cambrai, Cahors, Castres, Carcassonne, Cette, Chambéry, Châlon-sur-Saône, Charleville, Cherbourg et Valognes, Cholet, Cognac, Corbeil, Dieppe, Dijon, Douai, Dunkerque, Epinal, Flers, Gap, Grenoble, Hanoï, Honfleur, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Mâcon, Marseille, Mazamet, Meurthe et Moselle, Montluçon, Montpellier, Mostaganem, Nantes, Nancy, Nevers, Nice, Nîmes, Nouméa, Orléans, Oran, Papeete, (Taïti), Paris, Perpignan, Philippeville, Reims, La Réunion, Rodez, Roubaix, Rouen, Saïgon, Sedan, Saint-Etienne, Tananarive, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Tunis, Valence-sur-Drôme, Vienne.
 Chambre de Commerce des Négociants-Commissionnaires et du Commerce Extérieur (Bulletin Mensuel).
 Chronique de la Presse.
 Chronique de la Société des Gens de Lettres.
 Cinéma-Revue.
 Circulaire Commerciale Hebdomadaire de la Maison "Les Fils de Louis Giraud" (Marseille).
 Circulaire Commerciale Hebdomadaire de Maurice Duclos.
 La Clinique.
 Colonia.
 Commerce et Industrie.
 Commerce Français (Le).
 Comité Central des Armateurs de France (Circulaires).
 Comité Central des Chambres Syndicales (Union des Syndicats Professionnels).
 Le Commerce International.
 Compagnie des Messageries Maritimes.
 La Conserve Alimentaire.
 Cote Auxiliaire (La).
 Courrier Maritime de France.
 Courrier de l'Ouest (Le).
 Le Cultivateur Français.
 Daily Consular and Trade Reports (Washington).
 Le "De Dion-Bouton" (Journal Industriel Hebdomadaire).
 La Dépêche (de Toulouse).
 L'Economiste Européen.
 L'Economiste Moderne.
 L'Edilité Technique.
 L'Expansion Commerciale, (Journal du Commerce Maritime et des Colonies).
 Echo du Commerce de Marseille.
 Echo de l'Exportation.
 L'Echo Forestier.
 L'Eclair.

- L'Epicier Suisse.
 Etudes Economiques et Financières.
 L'Expansion Coloniale, (Bulletin de l'Institut Colonial Marseillais).
 L'Exportateur, (Bulletin Mensuel du Syndicat des Exportateurs).
 L'Exportation de Marseille et de la Provence.
 La France Coloniale.
 France-Commerce.
 France-Amérique.
 Fédération des Industriels et des Commerçants Français (Bulletin Mensuel).
 Feuille Vinicole de la Gironde.
 La Gazette Commerciale et le Moniteur Commercial Réunis.
 La Gazette du Crédit.
 La Gazette Immobilière.
 Guide Franco-Américain.
 La Halle aux Cuirs.
 L'Horloger.
 L'Index des Industries du Cuir.
 L'Industrie et le Commerce de Reims et de la Circonscription.
 L'Information Photographique.
 L'Impartial.
 Journal d'Agriculture et d'Horticulture, (Québec).
 Le Journal.
 Le Journal des Blanchisseurs de France.
 Journal de la Bonnetterie Française, (Organe de l'Union des Chambres Syndicales de Paris, de Royes et du Syndicat de Roanne).
 Journal du Commerce et de l'Industrie (Genève).
 Journal du Commerce des Bois.
 Journal des Débats Politiques et Littéraires.
 Journal de la Meunerie, (Organe officiel de l'Ecole de Meunerie et de Boulangerie).
 Le Journal des Chambres de Commerce Françaises, des Chambres Consultatives et des Chambres Syndicales).
 Journal des Papetiers, (Bulletin officiel de la Chambre Syndicale du Papier et des Industries qui le transforment).
 Journal Technique du Commerce Extérieur.
 Journal des Transports.
 Larousse Mensuel Illustré.
 La Laiterie.
 La Ligue Maritime.
 Le Lloyd Français.
 Liqueurs et Tabacs, (Montréal).
 Lois et Sports.
 La Loire Navigable.
 La Machine Moderne.
 Le Marché.
 Le Marché des Cuirs.
 Le Marché Français.
 Mémorial de la Librairie Française.
 Mercuria.
 Mon Bureau.
 Monetary Times (The).
 Le Moniteur de la Bijouterie et de l'Horlogerie.
 Le Moniteur du Commerce.
 Le Moniteur de Cognac Economique et Commercial.
 Le Moniteur de la Papeterie Française et de l'Industrie du papier (Organe Officiel de l'Union des Fabricants de Papier de France).
 Le Moniteur des Tirages Financiers.
 Le Moniteur des Travaux Publics, (Organe de l'Union et des Fédérations des Chambres Syndicales de France).
 Moniteur Général de la Quincaillerie et de l'Outilsage de la Petite Métallurgie Française et Etrangère.
 Moniteur Industriel, Economique, Commercial et Financier.
 Moniteur Maritime, Industriel, Commercial et Financier, (Organe Mensuel du Syndicat Maritime de France).
 Moniteur Officiel du Commerce.
 Le Moniteur des Scieries.
 L'Oeuvre Médico-Thérapeutique.
 L'Opinion.
 La Papeterie.
 La Parfumerie Moderne.
 Le Phare, (de Nantes).
 Pharmaceutical.
 Le Petit Epicier Français.
 Le Prix Courant (Montréal).
 La Production Contemporaine en France et à l'étranger.
 La Quinzaine Coloniale.
 La Quincaillerie Moderne.
 Questions diplomatiques et coloniales.
 Rapports commerciaux des Agents diplomatiques et Consulaires de France, (Suppléments au Moniteur Officiel du Commerce).
 Recueil Consulaire.
 Recueil de Chimie Commerciale.
 Recueil Spécial des Producteurs Industriels et Commerciaux.
 La Réforme Economique.
 La Renaissance Economique.
 Revue Economique Canadienne.
 La Revue du Canada.
 Revue Financière Franco-Canadienne.
 Revue Bibliographique Universelle.
 Revue Economique de Bordeaux, (Publiée par la Société d'Economie Politique).
 Revue Générale, Industrielle, Economique, Commerciale et Agricole.
 Revue Générale de Céramique, Verrerie, Chauffage.
 Revue Générale des Matières Colorantes et de leurs Applications aux Textiles.
 Revue Internationale des Nouveautés Industrielles et Commerciales.
 Revue Internationale des Industries du Caoutchouc, Celluloïd, Liège et Amiante.
 Revue du Notariat (La).
 Revue de Pharmacologie Médicale.
 Revue des Produits Chimiques.
 Revue Textile des Arts et Industries.
 La Revue Vinicole.
 Revue des Vins et Liqueurs, (Produits Alimentaires pour l'Exportation).
 La Semaine Commerciale, (Québec).
 Le Siècle.
 La Situation Economique et Financière.
 Société Bretonne de Géographie.
 Syndicat National du Commerce en Gros des Vins, Spiritueux et Liqueurs de France.
 Syndicat des Produits Alimentaires en Gros.
 Le Tabac.
 Le Temps.
 Timber Trades Journal.
 Tissus et Nouveautés.
 Le Travail National, (Organe de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture Française).
 Union des Chambres de Commerce Françaises à l'Etranger, aux Colonies et aux Pays de Protectorat.
 L'Union Nationale du Commerce et de l'Industrie, (Organe Hebdomadaire des Chambres Syndicales).
 L'Union des Syndicats de France, (Bulletin Officiel du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie).
 La Vie Maritime et Fluviale.
 Weekly Report (Department of Trade and Commerce), Ottawa.

ÇA ET LA

Le Gouvernement Français a décidé de préparer un Congrès International qui se tiendra à Paris au mois de mai prochain et sera en quelque sorte la continuation de celui qui avait eu lieu à Paris au cours de l'Exposition Universelle de 1900.

La discussion sera limitée aux cinq questions suivantes :

1. L'utilité de l'établissement d'un Bureau International de Statistiques Commerciales.
2. Des dispositions générales concernant les voyageurs de commerce et leurs échantillons.
3. Les moyens à prendre pour éviter le paiement de droits de douane en cas d'importations conditionnelles.
4. L'utilité de la nomination d'experts et l'étendue de leurs attributions dans les litiges de douane.
5. L'avantage de la conclusion d'un arrangement international pour l'adoption d'une définition similaire des poids nets et bruts sur lesquels portent les droits.

* * *

Au cours de l'exercice 1911-12 terminée au 31 mars dernier, le nombre des naturalisations a été de 24,128 personnes dont les pays d'origine étaient les suivants :

Etats-Unis	8,021
Autriche-Hongrie	5,098
Russie	2,787
Etats Scandinaves et Finlande	2,211
Italie	2,012
France	534
Allemagne	493
Roumanie	442

* * *

D'après le rapport de l'ingénieur-chef du Grand Tronc Pacifique Ry, la construction des lignes a été pendant 1 an au 20 décembre dernier de 1251 milles.

* * *

On annonce que l'année prochaine verra un grand développement de la navigation transpacifique dans les ports de Victoria et Vancouver.

La British Indian Navigation Co. qui relie déjà Calcutta et Yokohama étendrait son service à travers le Pacifique, pour lequel quatre navires de 10,000 tonnes sont en construction; la Royal Mail Steam Packet Co. se propose après l'ouverture du canal de Panama de relier Yokohama à Londres par cette voie. De son côté, la Compagnie du Canadian Pacific aura deux nouveaux navires de 15,000 tonnes, l'Empress of Russia et l'Empress of Asia qui ont été lancés dernièrement en Angleterre, et sur lesquels un voyage autour du monde a été organisé, en attendant leur mise en service régulier dès le début du printemps prochain.

* * *

Le banquet annuel des Voyageurs de Commerce au-

quel le Président de notre Chambre avait été courtoisement invité a eu lieu.

De nombreux discours ont été prononcés notamment par l'honorable J. Doherty, ministre de la Justice, représentant le premier ministre empêché et Sir Wilfrid Laurier, chef de l'Opposition.

L'association des Voyageurs de Commerce est une des plus puissantes organisations du genre au Canada, d'après le rapport de son président elle comprend aujourd'hui près de 8,000 membres.

* * *

Le nombre d'immigrants reçus par le Canada durant les sept premiers mois de l'année 1912, soit d'avril à novembre, s'élève à 300,481, dont 200,701 proviennent d'un port océanique et 100,140 des Etats-Unis.

Ce chiffre représente une augmentation de 13 pour cent sur celui de l'année dernière.

* * *

Toute la presse de Montréal vient de reproduire l'histoire d'un baril de pommes qui, acheté à 70 cents à un fermier de l'Ontario, aurait été revendu à un consommateur de Winnipeg pour \$5.25.

Le fermier, pour se rendre compte du profit fait par l'acheteur de sa récolte avait glissé dans le baril un petit billet demandant au consommateur de ces pommes de lui faire savoir quel prix elles lui avaient été vendues.

Le transport à Winnipeg représentant environ 76 cents, la valeur du baril 30 cents, le coût dans cette ville ressortait donc à \$1.76. Et au prix acheté par le consommateur cette vente laissait \$4.94 aux intermédiaires.

On conçoit que la vie soit chère au Canada si de telles conditions y prévalent; c'est la même chose aux Etats-Unis.

Seulement dans ce pays, des organisations commencent à se former contre l'accaparement des denrées alimentaires et la nouvelle nous parvient de Philadelphie qu'une ligue de consommateurs — ou plutôt de consommatrices — vend en ce moment des oeufs au prix de 24 cents la douzaine; alors que chez certains marchands détaillants le cours atteint 49 cents.

Ce mouvement n'est qu'à son début et il paraît que presque tous les épiciers résistent, alors que quelques-uns seulement se déclarent prêts à vendre au même prix que l'association des ménagères philadelphiennes. L'issue de la lutte engagée ne peut dans tous les cas manquer d'être intéressante.

— o —

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Mr. Gaston Vennat, Secrétaire de notre Chambre est de retour à Montréal après un séjour de plusieurs mois en France.

Les trois nouveaux Commissaires du Port de Montréal viennent d'être désignés. Parmi eux nous remarquons le nom de Mr. Farquhar Robertson, ancien Président du Board of Trade, qui fait partie de notre Chambre en qualité de membre adhérent.

* * *

Les Entrepôts Frigorifiques de la Banlieue de Paris et de la Province, dont le siège est à Paris, 57 rue de la Chaussée d'Antin, nous prient de porter à la connaissance de nos lecteurs qu'une décision ministérielle vient d'admettre leur entrepôt d'Épinay sur Seine au bénéfice de l'entrepôt fictif.

Cet entrepôt, d'une capacité de 3,000 mètres cubes est situé aux portes de Paris et pourra donc recevoir désormais en franchise de douane toutes marchandises périssables telles que: viandes fraîches et salées, volailles et gibiers morts, beurres et fromages, fruits et légumes frais, poissons, etc....

* * *

Une intéressante conférence sur "La France Économique Moderne" a été donnée dernièrement dans l'amphithéâtre de l'École des Hautes Études Commerciales par le Comte de Saint Maurice, Directeur de la Revue "l'Économiste Moderne".

Elle a été très appréciée par l'auditoire choisi qui était venu, surtout quand le conférencier établit un parallèle entre les découvreurs de la Nouvelle France et nos soldats du Maroc.

Le conférencier, de passage à Montréal, était chargé d'une mission par le Gouvernement Français.

* * *

Le "Prix Courant" journal hebdomadaire des marchands détaillants de langue française, vient d'éditer une élégante brochure destinée à commémorer la 20^e année de sa fondation.

Cette brochure comprend un grand nombre de renseignements réellement intéressants sur la province de Québec et ses importantes ressources naturelles.

* * *

Nous apprenons qu'un groupe d'importateurs de Montréal a l'intention d'organiser pour Octobre 1913 un Salon de l'Automobile exclusivement réservé aux fabricants Européens ayant ou désirant établir des agences au Canada.

M. R. M. Jeffray, qui fut l'organisateur du premier Salon de l'Auto à Montréal, il y a huit ans, est à la fête de ce mouvement.

La chambre se fera un plaisir de renseigner les maisons qui auraient l'intention de participer à cette exposition et qui lui écriraient à ce sujet.

* * *

L'Union Nationale Française a donné aux enfants de la Colonie Française de Montréal, une fête de l'arbre de Noël, très réussie le 29 décembre.

La Chambre de Commerce était représenté à cette fête de famille par son Président.

* * *

La Colonie Française a été reçue suivant la coutume le 1^{er} janvier par M. C. É. Bonin, Consul Général de France.

La Chambre de Commerce était représentée par plusieurs de ses membres.

* * *

Nous apprenons que M. P. E. Rampon vient d'être nommé Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

* * *

Nous avons reçu dernièrement un volume de M. Léon Arnould, ancien Professeur de Littérature à l'Université Laval de Montréal. Intitulé "Nos Amis les Canadiens". Nous en accusons réception à son auteur.

—o—

INFORMATIONS COMMERCIALES

Nous insérons dans notre Bulletin les informations de commerce qui nous sont demandées.

La Chambre de Commerce Française de Montréal se borne à mettre en rapport les parties intéressées sans assumer aucune responsabilité.

..Les noms et adresses des maisons de commerce qui ont fait les annonces ci-dessous peuvent être obtenus, sur demande, au bureau de notre Chambre, 65 rue St-Jacques, à Montréal.

Demandes d'agents:

51. TAPIS ET COUVERTURES:—Une importante firme française désire être mise en relations avec un agent capable pour la vente des tapis de Beavais et couvertures.
52. LIQUEURS, ABSINTHE ET VERMOUTH:—Une firme de Lyon désire connaître le nom des importateurs canadiens susceptibles d'entrer en relations avec elle ou le nom d'un agent pour la vente des liqueurs, vermouth, etc.
53. FROMAGES:—Une firme française demande un représentant pour la vente des Camemberts, Brie et Port Salut.
54. ATTRAPE-MOUCHES:—Un manufacturier de papier "Attrape-mouches" désire connaître le nom des importateurs de cet article.
55. LIQUEURS ET HUILES D'OLIVE:—Une firme française désire un agent pour la vente de liqueurs et d'huiles d'olive.
56. CHAPEAUX DE PAILLE:—Une firme de Lyon, manufacturant des chapeaux fins de paille demande un agent pour la vente de ses produits.
57. PÂTES ALIMENTAIRES:—Une importante manufacture française demande un agent pour la vente des pâtes alimentaires.